

Marie Moret à Hippolyte Destrem, 28 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (467r, 468r, 469v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Hippolyte Destrem, 28 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45255>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Destrem, Hippolyte \(1814-1894\)](#)

Lieu de destination 39, rue de Châteaudun, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Marie Moret communique à Hippolyte Destrem sa lettre à Jenny Fumet du 28 février 1888 et le prie de la lui remettre. Elle lui explique qu'elle doit se

consacrer entièrement à ses travaux personnels, à commencer par la publication du livre posthume de Godin, tâche qu'elle n'a pas encore commencé en raison de la succession de Godin et de la gérance de l'Association du Familistère. Ainsi, poursuit-elle, elle doit renoncer à toute proposition pouvant la distraire de cette mission. Elle lui signale que ce n'est pas elle mais Gustave Rouanet qui a reproduit dans *Le Devoir* son article paru dans *L'Arbitre*. Si elle repousse à plus tard le projet de Destrem de s'entretenir avec elle, elle l'assure que pour autant le Familistère reste ouvert à la visite.

Notes La mention « signé Marie Godin » est manuscrite à l'encre bleue au bas du folio 469v.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[ie]uve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Édition](#), [Familistère](#), [Périodiques](#), [Succession de Godin \(droit\)](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Fumet, Jenny \(1817-1914\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Rouanet, Gustave \(1855-1927\)](#)

Œuvres citées

- Destrem (Hippolyte), « Les dispositions des divers peuples européens au point de vue de l'Esprit de Paix et de l'Esprit de Guerre. », *Le Devoir*, t. 12, n°493, 19 février 1888, p. 124-126. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/133/100/860/0/0>, consulté le 29 septembre 2022]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La République du travail et la réforme parlementaire. \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\]*, Paris, Guillaumin, 1889.](#)
- [L'Arbitre : organe du Comité de Paris de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la paix, Paris, 1887.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 27/08/2024

467
Gise, Familistère, 28 Février 1888,

Monsieur,

J'allais envoyer directement la lettre ci-jointe à Madame Fénet, mais je réfléchis qu'il peut être à propos de la faire passer sous vos yeux et de vous prier de bien vouloir ensuite la lui remettre, puisque vous faites partie d'un même groupe.

Cette lecture vous fera entrevoir dans quelle impossibilité je suis, quant à présent, de m'occuper d'autre chose que de mes travaux personnels. La partie la plus lourde de ma tâche, celle dont vous surtout, comprendrez que je ne me laisse pas distraire, celle qui à mon profond regret je n'ai pas abordée encore, enchainée que je suis par les impérieuses obligations du règlement des affaires de mon mari et de l'organisation d'une nouvelle finance dans la Société du Familistère. Cette tâche qui consiste à publier le livre que mon mari terminait quand la mort l'a frappé, me fait aspirer à un recueillement & un isolement dans lesquels, seulement, je pourrai communier à nouveau avec celui que j'ai perdu et me trouver ainsi en état d'achever son livre.

Il faut donc que je repousse toute idée, tout
A. Monsieur Hipp. Destrem.

travail, toute proposition qui pourrait me distraire de ce but et chaque jour, hélas ! m'apporte les plus pressantes obligations de m'en distraire quand même. Mais cette phase d'affaires me peut-être s'atténuer, et si je suis obligée de subir ce que je ne puis empêcher il faut au moins que j'écarte, quand à présent, les causes de distraction qui il m'est possible d'éviter.

C'est pourquoi aux nombreuses propositions analogues à celle de Madame Fénelon (proposition qui ont abondé près de moi depuis le départ du grand homme dont le nom me revêt d'un prestige que je suis loin de pouvoir mériter) j'ai répondu et je réponds :

« Eh ! faites votre œuvre sans moi, j'ai déjà bien trop de causes de trouble ! N'attendez, ne demandez rien de moi, tant que je n'aurai pas me proposé à vous. Je vous en serai reconnaissante. »

Voilà ma situation, Monsieur, et je suis sûre que l'ayant comprise vous m'approverez de me consacrer toute entière à ma tâche et conclurez naturellement aussi, ce qui est exact, que ce n'est pas moi, mais M. Rouanet, le Rédacteur du Revoir qui a reproduit votre article de l'Arbitre. Je suis bien heureuse qu'il vous ait fait cet emprunt, mais n'aurais pu l'ordonner, n'ayant pas le temps de lire, absorbée que je suis par les soins dont je ne puis confier à personne autre l'exécution.

804 Aussi vous comprendrez, Monsieur, combien j'aspire au jour où je pourrai donner suite à votre projet de libre causerie entre nous au Familistère; c'est lorsque j'en serai ainsi, c'est que j'aurai achevé la tâche qui me tient le plus au cœur ! Si j'y arriverai dans l'année je serai bien heureuse, mais d'ici là c'est le repos qu'il me faut, repos que ne puis trouver malgré mes efforts.

N'en concluez pas pour cela, vous qui êtes dans un milieu où l'on peut vous demander des renseignements sur notre association, que le Familistère soit fermé à ceux qui voudraient le visiter. Il est, au contraire aussi largement ouvert que jamais, avec nos employés pour cicerone, et les hôtels de la ville rivalisant à qui recevra le mieux les visiteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, en attendant que je puisse reprendre avec vous la question qui a fait l'objet de votre lettre, les meilleurs souvenirs de Mme Dallet, et l'assurance de mes meilleurs sentiments,

signé !
Marie Agotin

pièce 5 -o